

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DES HAUTES ALPES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CERVIERES**

Séance du 20/05/2021

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

L'an deux mille vingt et un et le 20 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle polyvalente de la commune, en application des règles sanitaires liées au COVID 19, sous la Présidence de Monsieur Jean Franck VIOUJAS Maire.

Date de convocation 12/05/2021.

Présents : CLEMENT Gérard, REY Daniel, VIOUJAS Jean Franck, FAURE BRAC Marc, BLANCHARD Marc, MAILLET Charles, FAURE Honorine.

Absents: COLOMB Raymond, ARNAUD Richard, LIONNET Catherine, GRANGERAY Patrice.

Pouvoirs : GRANGERAY Patrice à CLEMENT Gérard

Secrétaire de séance : FAURE Honorine

## Approbation du compte rendu du CM du 06 mai 2021

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 6 mai 2021, n'appelle aucune observation particulière de la part de l'assemblée présente.  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2021/047 - Objet: Mise en vente du bâtiment Le Rochebrune

Le bâtiment communal « Le Rochebrune » propriété de la commune de Cervières depuis sa construction, dans les années 1970, est inoccupé depuis plus de 20 ans et malgré de multiples démarches celui-ci n'a pas trouvé de repreneur fiable.

Cet immeuble cadastré section AB N° 471 et 476, lieu-dit le chef-lieu, d'une contenance de 12a 89ca a fait l'objet d'un avis du service du Domaine de la DGFIP en date du 20 avril 2021. Cet avis fixe la valeur vénale du bâtiment « le Rochebrune » à deux cent quarante-huit mille quatre cent Euros (248 400 €).

Considérant, les objectifs affichés de la municipalité de réduction des biens vacants, que le montant des travaux à réaliser pour une mise aux normes actuelles ne peut être pris en charge par le budget communal, Monsieur le Maire propose la vente du bâtiment « Le Rochebrune ».

Cette mise en vente sera confiée à un office notarial pour une vente aux enchères, avec mise à prix (prix de départ) du bien de deux cent cinquante mille Euros (250 000 €).

Le Conseil Municipal, au vu de l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré,

Par :

8 voix **POUR**,  
0 voix **CONTRE**,  
0 **ABSTENTION**

**APPROUVE** : la mise en vente du bâtiment communal « Le Rochebrune ».

**DEMANDE** : à Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches afin que le bâtiment soit vendu aux enchères publiques.

Monsieur FAURE-BRAC Marc demande que soit précisé dans la libération qu'une partie de ce bâtiment est situé dans le périmètre d'un bâtiment d'élevage.

**2021/004 - OBJET : PRIX DES ENCHERES RETENUES POUR LES TRAVAUX DE LA MAISON COMMUNALE**

Monsieur le maire rappelle que les travaux destinés à réhabiliter l'ancienne école en maison communale ont fait l'objet d'une publication dans le cadre d'un appel public à la concurrence en date du 3 novembre 2020.

43 entreprises avalent répondu à l'annonce, la commission d'appel d'offre s'est réunie ce jour et a décidé, en se basant sur deux critères : la valeur technique des prestations avec un coefficient de 60 % et le prix des prestations avec un coefficient de 40 %

Les entreprises retenues sont :

N°	Designation	Entreprise	TRANCHE FERME	OPTION TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE	TOTAL
1	DEPOLLUTION AMIANTE ET PLOMB	TTB	22 500.00			22 500.00
2	VRD	OLIVE	83 429.00			83 429.00
3	DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE	OLIVE	229 000.00			229 000.00
4	CHARPENTE - COUVERTURE	AMC	22 039.72			22 039.72
5	ETANCHÉITE	EF2B	10 000.00			10 000.00
6	MENUISERIES BOIS	FAB CONCEPT	95 146.50		20 589.00	115 735.50
7	SERRURERIE	CHEVALIER	18 500.00			18 500.00
8	CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS	REVEL	51 292.11		45 591.98	96 884.09
9	CARRELAGES	ALPES CARRELAGES	35 123.00		23 192.00	58 315.00
10	PEINTURE	SPINELLI	15 051.50		9 675.00	24 726.50
11	PLOMBERIE - VENTILATION - CHAUFFAGE	LAVIGNA	93 030.02		29 319.98	122 350.00
12	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	CIMELEC	51 224.11	3 682.36	26 864.08	81 770.55
MONTANT TOTAL HT			726 335.94		155 232.04	885 250.36
MONTANT TVA (20 %)			145 267.19		31 046.41	177 050.07
MONTANT TOTAL TTC			871 603.15		186 278.45	1 062 300.43

Les membres du Conseil Municipal présents, après en avoir délibéré,

Par :                   8 voix **POUR**,  
                          0 voix **CONTRE**,  
                          0 **ABSTENTION**

**DECIDE** : de retenir l'ensemble des entreprises choisis par la commission d'appel d'offre après analyse, pour la réalisation des travaux de la maison communale et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes d'engagement avec ces dernières,

**DEMANDE** : à Monsieur le Maire de contacter les entreprises retenues,

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires prévues au budget au titre de l'opération 2015/10.

10-21/044 - Objet : Autorisation d'un devis de rénovation complémentaire au conseil départemental pour la maison communale

Rappel de l'état des lieux concernant l'opération ;

La Mairie se situe dans un vieux bâtiment, et n'offre pas de surface nécessaire au déploiement des services minima que doit offrir cet établissement à la population.

Le site souffre par ailleurs d'une réelle identité urbaine en raison notamment de l'absence d'un édifice public reconnaissable par son caractère institutionnel.

Les mises aux normes, notamment en matière d'accessibilité pour des personnes en situation de handicap, et thermique, représenteraient un investissement trop important par rapport au gain de fonctionnalité attendu.

La commune a donc fait le choix d'envisager la délocalisation des services de la Mairie dans le rez-de-chaussée de l'ancienne école.

### **OBJECTIFS**

> Mettre à la disposition de la population, du personnel, et des élus de la commune un bâtiment fonctionnel, conforme aux normes en vigueur et favorisant la mise en œuvre de nouveaux services :

- ◊ Accessibilité pour les personnes en situation de handicap ;
- ◊ Intégrer une Maison de Services Au Public (MASP), correspondant à différents besoins afin de délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers seront accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de Services Au Public articulent présence humaine et outils numériques ;

- ◊ Elargir les services à la population, comme par exemple les actions, d'incitations à la lecture, à l'écriture, menée par le Ministère de la Culture (Contrat Territoire Lecture « CTL ») et à l'initiative de volontés locales ;

◇ Respecter la réglementation thermique par la création d'un bâtiment basse consommation ;

> Respecter l'environnement par l'utilisation d'énergie renouvelable (si possible) ;  
Monsieur le Maire précise le cadre et limites de l'opération ;

Réhabilitation du bâtiment dans ses parties communes et éléments d'équipements communs (isolation thermique ; changement des ouvrants...)  
Restructuration du rez-de-chaussée, transformé en Mairie, MASAP, services à la population autres, au travers d'actions ponctuelles ou pérennes.

Monsieur le Maire après avoir exposé l'objet du projet informe l'assemblée que l'analyse des offres a eu lieu et que nous avons désormais les tarifs définitifs.

Les aides financières demandées auprès, de l'Etat (DETR), de la région (FRAT) et du Département nous ont déjà été attribuées.

Dépenses prévisionnelles pouvant être éligibles dans le cadre de la demande d'aide financières citée ci-dessus.

### DEPENSES

#### Prix de reviens prévisionnel après analyse des offres

N°	Désignation	Tranche Ferme
1	Désamiantage HT	22 500.00€
2	VRD HT	83 429.00€
3	Démolitions - Gros œuvre HT	229 000.00€
5	Bardages - Couverture - Zinguerie HT	22 039.72€
6	Etanchéité HT	10 000.00€
7	Menuiseries HT	95 146.50€
8	Serrurerie HT	18 500.00€
9	Cloisons - Doublages - Faux plafonds HT	51 292.11€
10	Carrelages HT	35 123.00€
11	Peinture HT	15 051.50€
12	Plomberie - Ventilation - Chauffage HT	93 030.02€
12	Electricité - Courants faibles HT	54 906.47€
<b>MONTANT TOTAL H.T.</b>		<b>730 018.32€</b>
<b>MONTANT T.V.A. (20%)</b>		<b>146 003.66€</b>
<b>MONTANT TOTAL T.T.C.</b>		<b>876 021.98€</b>

### RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVISIONNELLES

	Dépense HT	Dépenses TTC
--	------------	--------------

<b>Assistant à maîtrise d'ouvrage (Valorim)</b>	56 175 € toutes tranches confondues dont 15 525€ réglés	67 410 €
<b>Maîtrise d'œuvre (ARCHIGAP)</b>	50 630 € + 27 700 € (mission de base + complémentaire) dont 48 723€ réglés	93 996 €
<b>Diagnostics et Contrôle CSPS-CT et Amiante Plomb</b>	13 337 €	16 004.40 €
<b>Cout des Travaux (APS)</b>	730 018.32€	876 021.98 €
<b>TOTAL</b>	<b>877 860.32 €</b>	<b>1 053 432.30 €</b>

- Dont 64 248 € HT d'études déjà réglées.

### Plan de Financement

<b>Subventions obtenues</b>		
<b>Financeurs</b>	<b>Recettes</b>	<b>Pourcentage/HT</b>
ETAT (DETR)	286 456.80 €	33% Clause sociale d'insertion
REGION (FRAT)	179 035.50 €	20 %
DEPARTEMENT 05	35 807.10 €	4 %
<b>TOTAL</b>	<b>501 299.40 €</b>	<b>57 %</b>

**Autofinancement de la commune 376 560.92 € /HT + TVA  
dont 64 248.00 € d'études déjà réglées.**

Après cet exposé Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer une demande de subvention complémentaire d'un montant de 52 000.00 € auprès du conseil départemental.

Cette demande complémentaire portera la participation du conseil départemental à 10% du montant total des travaux.

Le Conseil Municipal, au vu des différentes réunions de travail concernant le projet et de l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré,

**Approuve :**

Par :

8 voix **POUR**,  
0 voix **CONTRE**,  
0 **ABSTENTION**

**APPROUVE :** le plan de financement de l'opération et sollicite la subvention citée ci-dessus auprès du conseil départemental.

**AUTORISE :** le maire à faire la demande de subvention complémentaire.

2020/04 - Objet : Approbation avenant 1 « Archigap »

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du conseil municipal que conformément au C.C.A.P. du marché de maîtrise d'œuvre, le montant de la rémunération du maître d'œuvre est calculé sur la base du cout du projet, il convient donc après l'estimation du cout du projet en valeur janvier 2020 de réajuster le montant définitif de la rémunération du maître d'œuvre.

Ces couts supplémentaires découlent de modification de programme et d'imprévus dus à la nature de l'opération.

Pour rappel, le montant initial était de 78 330.00 €

Après calcul de l'économiste du groupement de maîtrise, le montant est de 80 360.50 € soit une augmentation des honoraires de 2 030.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal  
Par :

8 voix **POUR**  
0 voix **CONTRE**  
0 **ABSTENTION**

**AUTORISE** : Monsieur le maire à signer l'avenant du marché de maîtrise d'oeuvre.

**DEMANDE** : de procéder au paiement de cette augmentation.

#### **DIVERS :**

A la demande du Président de la chambre d'agriculture, la réunion des éleveurs avec les représentants des services de l'état est avancée au mercredi 26 mai à 10h30 en la salle polyvalente ;

Accord pour la vente de matériel de cuisine provenant du bâtiment communal Le Rochebrune au GAEC des Maillet pour un montant de 200 euros. (2 tables en inox ainsi que la plonge) ;

Concernant Le Rochebrune, la CCB va mettre à notre disposition des conteneurs pour évacuer les encombrants avant les visites des potentiels acquéreurs ;

Le pont au départ du chemin de l'Alp s'est fortement dégradé, le tablier s'écartant des culées. Dans l'attente d'une réfection éventuelle ou de la construction d'un nouveau pont en aval, la mise en place d'un sentier de contournement est envisagée.

Fin du conseil 21h20.

Le Maire



La secrétaire

